

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 28/01/2026 - B2026/000889 - 2020 B 00550 - 882 794 555 - 2B DISTRIBUTION

BILAN

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Fonds commercial	100 000		100 000	100 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	142 228	61 765	80 463	77 705
Immobilisations financières	106		106	106
Actif immobilisé	242 335	61 765	180 569	177 812
Stocks de matières premières, approvisionnements, en cours de production				
Stock de marchandises	46 741		46 741	24 060
Avances et acomptes versés sur commandes	1 500		1 500	1 500
Créances clients et comptes rattachés	7 139		7 139	
Autres créances	15 201		15 201	12 197
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	69 525		69 525	57 014
Charges constatées d'avance				
Actif circulant	140 108		140 106	84 771
TOTAL GÉNÉRAL	382 443	61 765	320 675	272 583

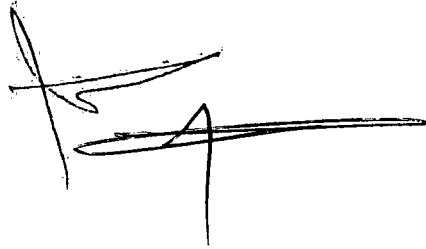
Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	2 000	2 000
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	200	200
Réserves réglementées		
Autres réserves		
<i>Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants</i>		
Report à nouveau	99 980	47 895
Résultat de l'exercice	51 763	52 085
Provisions réglementées		
Capitaux propres	153 942	102 180
Provisions pour risques et charges		
Autres emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	80 938	114 252
Dettes fiscales et sociales	56 428	
<i>Dont montant de la TVA</i>		
	7 986	
Comptes courants d'associés	-10 749	
Autres dettes	18 617	56 151
Produits constatés d'avance		
Dettes	156 733	170 403
TOTAL GÉNÉRAL	320 675	272 583

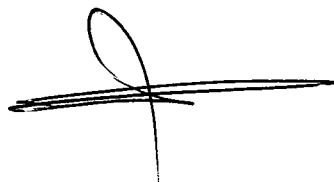
Certifié conforme à l'original

Bilan

le tenant

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping strokes, including a prominent horizontal line and a vertical line intersecting it.

ANNEXE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a horizontal stroke extending to the right.

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques.	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes	
TOTAL	

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières - Créances rattachées à des participations - Autres immobilisations financières Créances - Créances clients et comptes rattachés - Autres créances <i>dont avoirs à recevoir</i> Valeurs mobilières de placement Disponibilités	
TOTAL	

VENTILATION DE L'EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'entreprise.

Par personnel mis à disposition, on entend personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté par l'entreprise.

Rubriques	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL		

CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créées pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur nominale
1- Actions ordinaires					
2- Actions amorties					
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)					
4- Actions préférentielles					
5- Parts sociales					
6- Certificats d'investissements					
TOTAL					

Parts des bénéficiaires (ou des fondateurs)

Catégories	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
1- Actions ordinaires			
2- Actions amorties			
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)			
4- Actions préférentielles			
5- Parts sociales			
6- Certificats d'investissements			

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Détails (Renseignements concernant les filiales)	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations					
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)					
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)					
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations					
- Filiales non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères					
- Participations non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères					

Suite...

Détails (Renseignements concernant les filiales)	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avais donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations					
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)					
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)					
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations					
- Filiales non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères					
- Participations non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères					

 PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

1. Principes généraux

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de mois.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, ainsi que du règlement 2018-06 de l'ANC homologué par arrêté ministériel du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, selon les principes suivants :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Règles de prudence et sincérité des comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

1. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus / sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	** ans
Agencements et aménagements des constructions	** ans
Installations techniques	** ans
Matériels et outillage industriels	** ans
....	** ans

b) Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée

c) Titres de placements

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur achat. En cas de cession de titres de même nature, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

d) Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux (et en excluant les frais financiers).

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

e) Provisions réglementées

Outre les provisions réglementées constituées conformément aux dispositions de la législation fiscale et les provisions pour dépréciation des postes d'actifs présentées dans les notes afférentes à ces postes, il a notamment été constitué, au cours de l'exercice, une provision de € destinée à et déterminée.....

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels pour les provisions...../d'exploitation pour les provisions...../financiers pour les provisions.....

f) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

g) Comptabilisation des cotisations

Il conviendra de mentionner le mode de comptabilisation des cotisations en produits lors de leur encaissement effectif / à l'appel de cotisation.

h) Contributions volontaires en nature

Si des prestations sont à mentionner :

Les prestations effectuées par les bénévoles sont enregistrées dans le tableau intitulé « évaluation des contributions volontaires en nature » en pied de compte de résultat.

Le nombre d'heures de bénévolat est estimé à h sur l'exercice.

La valorisation des temps passés a été effectuée sur la base du montant du SMIC chargé au 31 décembre de €.

Le temps passé des bénévoles est ainsi évalué en à €.

Si absence de contribution en nature, il conviendra de justifier la décision de ne pas comptabiliser de contributions.

Des recommandations des instances comptables ont formulé cette justification de la façon suivante :

Le temps des bénévoles de la gouvernance, au regard des mandats avec fonction élective, ne sont pas des contributions en nature.

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Rubriques	Charges	Produits
TOTAL		

ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

Ecarts de conversion actif

Nature des écarts	Montant	Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change
Sur immobilisations non financières			
Sur immobilisations financières			
Sur créances			
Sur dettes financières			
Sur dettes d'exploitation			
Sur dettes sur immobilisations			
TOTAL ACTIF			
En comptabilité...			

Ecarts de conversion passif

Nature des écarts	Montant	Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change
Sur immobilisations non financières			
Sur immobilisations financières			
Sur créances			
Sur dettes financières			
Sur dettes d'exploitation			
Sur dettes sur immobilisations			
TOTAL PASSIF			
En comptabilité...			

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS

Immobilisations

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Fonds commercial	100 000,00			100 000,00
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	55 159,00			55 159,00
Installations générales, agencements et divers	55 982,78	23 086,52		79 069,30
Matériel de transport		8 000,00		8 000,00
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	106,35			106,35
TOTAL	211 248,13	31 086,52		242 334,65

Amortissements

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	19 048,51	10 914,80		29 963,31
Installations générales, agencements et divers	14 388,02	15 813,86		30 201,88
Matériel de transport		1 600,00		1 600,00
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL	33 436,53	28 328,66		61 765,19

CREDIT-BAIL IMMOBILIER

Rubriques	Terrains	Constructions	Total
Valeur d'origine / Amortissements :			
Cumuls exercices antérieurs			
Dotations de l'exercice			
TOTAL			
Redevances payées :			
Cumuls exercices antérieurs			
Exercice			
TOTAL			
Redevances restant à payer :			
A un an au plus			
A plus d'un an et cinq ans au plus			
A plus de cinq ans			
TOTAL			
Valeur résiduelle :			
A un an au plus			
A plus d'un an et cinq ans au plus			
A plus de cinq ans			
TOTAL			

Montant pris en charge dans l'exercice

CREDIT-BAIL MOBILIER

Rubriques	Installations Matériel Outilage	Autres	Total
Valeur d'origine / Amortissements :			
Cumuls exercices antérieurs			
Dotations de l'exercice			
TOTAL			
Redevances payées :			
Cumuls exercices antérieurs			
Exercice			
TOTAL			
Redevances restant à payer :			
A un an au plus			
A plus d'un an et cinq ans au plus			
A plus de cinq ans			
TOTAL			
Valeur résiduelle :			
A un an au plus			
A plus d'un an et cinq ans au plus			
A plus de cinq ans			
TOTAL			

Montant pris en charge dans l'exercice

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Rubriques	Montant	Taux d'amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL		

TRANSFERT DE CHARGES

Rubrique	Montant
Transferts de charges d'exploitation	
Sous total Exploitation	
Transferts de charges financières	
Sous total Financières	
Transferts de charges exceptionnelles	
Sous total Exceptionnelles	
TOTAL	

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL				

Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL				

S.A.R.L. 2B DISTRIBUTION
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000 €
6 place JACQUARD 42000 SAINT-ETIENNE
RCS SAINT-ETIENNE 882 794 555 APE/NAF : 4722Z

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre Le 30 juin à 9h.

Les associés de la SARL 2B DISTRIBUTION société à responsabilité limitée au capital de 2 000 Euros, divisé en 100 parts de 20 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la société.

Sont présents ou représentés :

- M Azzedine EL OUAHABI, cinquante parts	50 parts
-M Mohamed AMGHAZNI, cinquante parts,	50 parts
Total des parts présentes ou représentées	100 parts

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 100 parts, soit au moins les trois quarts des parts sociales, l'Assemblée Générale ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

M Kamal AMGHAZNI préside la séance en qualité de Gérant de la société.

Le président dépose sur le bureau :

- une copie de la lettre de convocation des associés,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L-223 du Code de Commerce,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la Gérance, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la société, et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et approbation desdits comptes,
- Quitus à la Gérance,
- Affectation des résultats,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L-223 du Code de Commerce,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion et du rapport spécial de la Gérance, et ouvre la discussion.

Après différentes observations formulées par les associés et plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 51 763 €.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'exercice clos au 31 décembre 2023 faisant apparaître un bénéfice de 51 763 €, nous vous proposons de l'affecter de la façon suivante :

- Report à nouveau

+51 763 € €

(en euros)	Avant affectation	Résultat de l'exercice	Après affectation
Report à nouveau	99 980	51 763	151 743
Réserve légale	200		200
	-		
Total	100 180	51 763	151 943

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 223 du C.G.I., nous vous rappelons les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices : Néant

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L-223 du Code de Commerce, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver successivement chacune de ces conventions.

Chacune desdites conventions, soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associé intéressé, conformément la loi, a été approuvé à l'unanimité des autres associés.

* * *

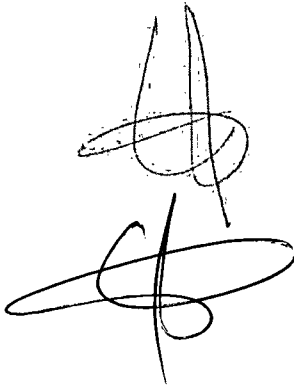
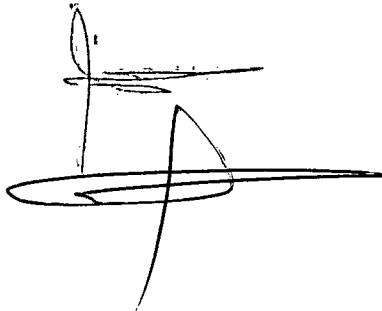
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et tous les associés présents ou par leurs mandataires.

Fait à SAINT-ETIENNE,
Le 30 juin 2024

Le gérant,
M Kamal AMGHAZNI

M Azzedine EL OUAHABI

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.A handwritten signature in black ink, featuring a vertical line on the left, a horizontal line across the middle, and a long horizontal stroke at the bottom.

S.A.R.L. 2B DISTRIBUTION
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000 €
6 place JACQUARD 42000 SAINT-ETIENNE
RCS SAINT-ETIENNE 882 794 555 APE/NAF : 4722Z

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre Le 30 juin à 9h.

Les associés de la SARL 2B DISTRIBUTION société à responsabilité limitée au capital de 2 000 Euros, divisé en 100 parts de 20 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la société.

Sont présents ou représentés :

- M Azzedine EL OUAHABI, cinquante parts	50 parts
-M Mohamed AMGHAZNI, cinquante parts,	50 parts
Total des parts présentes ou représentées	100 parts

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 100 parts, soit au moins les trois quarts des parts sociales, l'Assemblée Générale ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

M Kamal AMGHAZNI préside la séance en qualité de Gérant de la société.

Le président dépose sur le bureau :

- une copie de la lettre de convocation des associés,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L-223 du Code de Commerce,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la Gérance, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la société, et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et approbation desdits comptes,
- Quitus à la Gérance,
- Affectation des résultats,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L-223 du Code de Commerce,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion et du rapport spécial de la Gérance, et ouvre la discussion.

Après différentes observations formulées par les associés et plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 51 763 €.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'exercice clos au 31 décembre 2023 faisant apparaître un bénéfice de 51 763 €, nous vous proposons de l'affecter de la façon suivante :

- Report à nouveau +51 763 € €

(en euros)	Avant affectation	Résultat de l'exercice	Après affectation
Report à nouveau	99 980	51 763	151 743
Réserve légale	200		200
	-		
Total	100 180	51 763	151 943

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 223 du C.G.I., nous vous rappelons les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices : Néant

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L-223 du Code de Commerce, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver successivement chacune de ces conventions.

Chacune desdites conventions, soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associé intéressé, conformément la loi, a été approuvée à l'unanimité des autres associés.

* * *

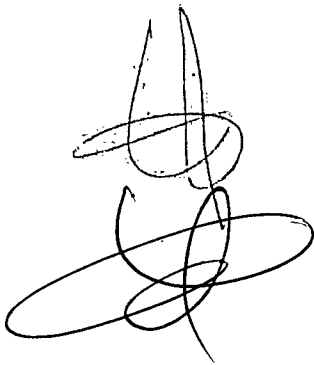
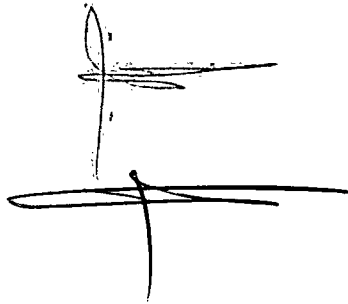
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et tous les associés présents ou par leurs mandataires.

Fait à SAINT-ETIENNE,
Le 30 juin 2024

Le gérant,
M Kamal AMGHAZNI

M Azzedine EL OUAHABI

A complex, cursive handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.A handwritten signature in black ink, featuring a vertical stroke on the left, a horizontal stroke across the middle, and a long horizontal stroke at the bottom with a vertical line extending downwards from its center.